

ÉD MSTIC - Demande d'aide à la mobilité pour doctorants (dans la limite du budget)

Dossier de demande (visé par le directeur de thèse et le laboratoire) à remettre au moins un mois avant la date prévisionnelle de départ à Sylvie Cach : ENPC - V426 Aile Vicat - Cité Descartes - 6,8 av Blaise Pascal - Champs Sur Marne

1) Demande d'aide à la mobilité (avant le 30 juin), sur toute la durée de la thèse, choisir option 1 ou 2 :

Au dépôt du dossier, justificatifs obligatoires à fournir à Sylvie Cach : formulaire validé, lettre d'invitation, projet scientifique (1 page), RIB, factures ou devis ou offres de tarif prévisionnel des frais.

👉 Option 1 :

Mission à l'étranger 1 à 2 mois, 2000€ maximum

👉 Option 2 :

Mission courte ≤ 1 mois, 1000€ maximum

Nom, prénom du doctorant :Né(e) le :

Adresse (prof + perso) :

Lieu exact, lien web, motif précis du déplacement : collaboration, formation, conférence

Date (prévisionnelle) départ-retour : du/...../..... au/...../.....

Montant prévisionnel des frais, (si co-financement, alors préciser le montant et la source) :

Transport :

👉 ÉD ou 👉 Autre

Hébergement :

👉 ÉD ou 👉 Autre

Inscription :

👉 ÉD ou 👉 Autre

.....€

.....€

.....€

Directeur de thèse
date :

avis favorable avis défavorable

Responsable de laboratoire
date :

avis favorable avis défavorable

Directeur de l'École Doctorale
date :

avis favorable avis défavorable

2) Après validation de l'ÉD MSTIC, l'organisation de la mission :

a) Transport : (👉train ou 👉avion) - (👉remboursement ou 👉*Havas voyage)

*Réservez votre billet auprès de Havas voyage : 01 56 80 05 05 (ag.ltvaugirard.societes@carlsonwagonlit.fr), puis fournissez à (sylvie.cach@univ-paris-est.fr) l'offre de réservation en cours de validité.

b) Prise en charge des frais :

👉 demande d'avance 80% des frais prévisionnels avant départ (fournir devis ou offre de réservation).

👉 remboursement des frais sur présentation des justificatifs originaux au retour.

Au retour, sous 4 semaines : fournir les justificatifs originaux des frais engagés + attestation de présence.

Sans retour des justificatifs dans les délais requis, clôture du dossier et remboursement de l'avance perçue.